

HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE TIGNES

—
Virginie BODON-DOLSO

Virginie BODON-DOLSO
Centre Pierre Léon

En 1946, l'EDF lança l'un de ses premiers grands chantiers : celui de l'aménagement de la chute des Brévières à Tignes. Construite sur le territoire d'un village savoyard de haute montagne, cette installation nécessitait la submersion d'une grande partie de la commune dont son chef-lieu. Elle impliquait la disparition de 248 hectares et le départ de 384 habitants¹ sur une population totale de 467 personnes².

Ce projet avait vu le jour au début du siècle avec la volonté de l'administration centrale de repérer les chutes aménageables des massifs montagneux français. Plusieurs fois envisagé par des sociétés électriques alors privées, il n'avait pu aboutir avant la nationalisation de l'électricité.

La création de l'EDF, loin de constituer une rupture, établissait de nouvelles conditions, favorables à l'aboutissement de ce projet. Dans cette période d'immédiat après-guerre, le changement était en fait venu de l'évolution de l'attitude des hommes politiques de la région. Ils

1 - Bilan de l'aménagement émanant des services de l'EDF. Archives départementales de Savoie, S 147.

2 - Recensement de la population de 1946.

3 - Termes employés par F. Combe de la REH (Région d'Équipement Hydraulique) Alpes I d'EDF dans un dossier portant sur l'historique du barrage de Tignes et de l'aménagement de l'Isère supérieure. Archives du GRPH Savoie, 15 Df 121.

4 - Service administratif dépendant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie.

avaient alors fait leurs les notions d'intérêt national, d'utilité publique et en acceptaient, bon gré mal gré, les effets négatifs. C'est grâce à ce consensus que l'aménagement du barrage de Tignes avait pu aboutir, malgré les conséquences qu'entraînait cette construction, et les oppositions constantes de quelques-uns.

En effet, si les responsables politiques du département acceptaient la nécessité d'équiper le pays, il n'en allait pas de même des représentants de la commune concernée. Pour ces derniers, l'intérêt national ne pouvait que très difficilement justifier la disparition de leur communauté. De plus, l'intervention d'éléments devenus extérieurs à cette communauté villageoise avait compliqué les rapports avec l'EDF, rendant longue et laborieuse la négociation qui devait aboutir au règlement de ce qui était devenu un conflit.

L'AVANT EDF

Ainsi, l'EDF ne fut pas l'instigatrice de ce projet, elle n'en fut que l'héritière. L'idée d'aménager les cours d'eau dans un but industriel était en effet bien antérieure à 1946, date de la création de l'entreprise. Mais pourquoi la haute vallée de l'Isère n'était-elle pas encore équipée à cette date ? Sans doute parce que l'isolement et la situation excentrique de cette vallée ne lui avaient pas permis d'être comptée parmi les sites à aménager en priorité. Ce n'est qu'au cours de la première moitié du XX^e siècle que des industriels s'intéressèrent à cette rivière. Lorsque la guerre éclata, en 1914, les Forces motrices du Rhône possédaient tous les droits nécessaires pour l'aménagement de la chute de Viclaire située en aval du village de Tignes, ainsi que de

nombreux droits sur l'ensemble de l'Isère en amont de Bourg-Saint-Maurice et sur ses principaux affluents.

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, les Forces motrices du Rhône s'associèrent à la Compagnie électrique de la Loire et du Centre afin de constituer la Société de la Haute-Isère, société qui se chargea de l'aménagement de la chute de Viclaire. Parallèlement, cette dernière lança un programme d'aménagement de l'ensemble de la Haute Isère qui comprenait principalement trois chutes entre Tignes et Bourg-Saint-Maurice. Un petit barrage à Tignes était ainsi prévu afin de créer une « modeste retenue hebdomadaire de 3 millions de mètres cubes, ne noyant que quelques maisons, sans atteindre le village lui-même³ ». Le 20 juin 1928, la Société de la Haute Isère déposa donc une demande de concession pour l'aménagement de la chute de la Gurraz, après avoir achevé celui de la chute de Viclaire.

C'est dans le cadre de cette demande que l'ingénieur en chef des Grandes Forces hydrauliques⁴, M. Haegelen, dut émettre son avis. Il semblait à ce fonctionnaire plus intéressant d'utiliser la cuvette de Tignes afin de constituer une grande réserve d'accumulation, projet beaucoup plus ambitieux que celui proposé. Cette idée avait bien évidemment effleuré les responsables de la Société de la Haute Isère, mais la conséquence de son application avait rendu ce projet irréalisable à leurs yeux. La constitution de cette réserve aurait dû en effet entraîner la disparition d'une grande partie du village de Tignes, obstacle alors considéré comme infranchissable.

Pourtant, encouragée par les propositions de l'ingénieur en chef des Grandes Forces hydrauliques, la Société de la Haute Isère décida de présenter un avant projet de grand barrage tenant compte des idées de ce fonctionnaire.

Le ministère de l'Industrie jugea que les deux projets étaient incompatibles. La Société de la Haute Isère décida donc d'établir un nouveau projet d'aménagement de l'Isère dont le grand barrage de Tignes était la pièce maîtresse, mais qui ne serait construit qu'en seconde étape.

Si l'on en croit la note de la REH Alpes 15, la demande fut constituée mais ne fut pas déposée. Les raisons invoquées tenaient alors à un climat général, timoré en ce qui concerne les investissements, et quelque peu sceptique quant à la faisabilité d'un aménagement qui entraînait la disparition d'un village, en l'occurrence celui de Tignes.

On se contenta donc de construire le barrage de la Gurraz afin de fournir à la centrale de Viclair une réserve journalière. En 1938, il fut à nouveau question d'entreprendre la chute des Brévières, mais la guerre puis l'occupation italienne empêchèrent tout aménagement.

Pourtant, dès 1941, l'idée du grand barrage de Tignes fut reprise par la société des Forces motrices du Rhône. Son projet était encore plus ambitieux que celui de 1929 puisqu'il ne s'agissait plus alors d'un réservoir de 70 millions de mètres cubes mais de 200 millions de mètres cubes.

Ce projet, et les précédents qui avaient mené à ce résultat, rencontrèrent bien évidemment l'opposition des habitants de Tignes qui voyaient d'un très mauvais œil la possible disparition de leur village. Ils étaient de ce point de vue soutenus à l'occasion par les politiques et les administratifs de la région. C'est ainsi que le projet de 1941 rencontra l'opposition de tous les maires et chefs de la légion de Tarentaise qui envoyèrent une pétition en juin 1942 au maréchal Pétain dans laquelle ils s'alarmèrent au sujet du projet du barrage de

Tignes⁶. Malgré cela, la société des Forces motrices du Rhône obtint l'autorisation d'effectuer les premiers travaux de sondage au début de l'année 1943 et opéra, dans le même temps, ses premiers achats à l'amiable.

Le projet de grand barrage de Tignes qui, jusque-là, en était resté au stade de chimère, prenait corps. La concrétisation de ce projet eut pour première conséquence de constituer un frein de plus à l'aboutissement du plan d'aménagement de Tignes qui avait vu le jour en octobre 1936, afin de permettre à la commune de constituer rapidement une station de sports d'hiver. Ce plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension qu'avait demandé la commune de Tignes tardait en effet à aboutir, notamment à cause d'un conflit d'intérêt quant à la déviation de la route nationale 202 traversant le village. Avec le projet du grand barrage de Tignes, l'opposition au plan d'aménagement avait grandi. Pour que celui-ci soit viable, il fallait en effet qu'il intègre dans ses prévisions la présence du barrage et surtout de sa retenue, ce à quoi les Tignards s'opposaient. Le 15 juillet 1944, le syndicat corporatif agricole de Tignes envoyait une pétition au préfet de la Savoie afin de protester contre la pression faite sur le conseil municipal pour faire approuver et adopter le plan d'aménagement⁷.

Le 16 octobre 1944 parut un décret déclarant l'utilité publique et l'urgence des travaux d'études de la chute des Brévières. Le 14 mai 1945, la société des Forces motrices du Rhône déposait une demande de concession pour l'aménagement et l'exploitation de la chute dite des Brévières sur la Haute Isère.

C'est à cette période que les autorités administratives et politiques locales semblèrent prendre au sérieux ce projet de grand barrage de Tignes. Ainsi,

5 - Même source que note 3.

6 - Archives départementales de Savoie, Plan d'aménagement et d'extension (dont Tignes) 1936-1952, 105 S 22.

7 - *Idem*.

8 - *Idem.*

9 - *Idem.*

10 - Renseignement
fourni par M. Audy,
ancien responsable du
bureau de Bourg-Saint-
Maurice au cours d'un
entretien.

lorsque le Commissariat général au tourisme fit une enquête sur les différents projets d'équipement existants en 1944, il affirma que si l'intérêt économique le demandait, le barrage serait, quoiqu'il en soit, construit⁸.

De même, le 26 mai 1945, la commission départementale des Monuments naturels et des sites retenait, au cours d'une délibération, les travaux d'aménagement du barrage de Tignes comme « les seuls pouvant être acceptés parmi ceux qui menacent nos paysages⁹ ».

Ainsi, on assista au cours de l'année 1945 à une modification de la position de certaines autorités en la matière. La tendance était à l'apparition d'un consensus autour de l'idée de ce grand aménagement, et ceci malgré ses conséquences. Pourtant, le consensus n'était pas total. La municipalité de Tignes, notamment, maintenait son opposition à ce projet.

C'est ainsi que les problèmes liés à un possible plan d'aménagement de la commune de Tignes ne cessèrent d'augmenter. En décembre 1945, le conseil municipal de Tignes refusait de délibérer au sujet d'un projet de groupement d'urbanisme prévu avec les communes de Val-d'Isère et de Sainte-Foy. Ce programme, envisagé pour les mêmes raisons que celui de 1936, mais à une plus grande échelle, ne pouvait être accepté tant que la population de Tignes ne serait pas fixée sur le sort qui lui était réservé. Le 17 février 1946, ce même conseil municipal émit une délibération qui rejetait le plan d'urbanisme en raison du projet de barrage.

L'EDF FACE AUX HOMMES POLITIQUES LOCAUX

Le 8 avril 1946 était décrétée la nationalisation de l'électricité. La société

des Forces motrices du Rhône, filiale de l'Énergie électrique depuis 1935, qui avait mis en place le projet du barrage de Tignes, passait alors le relais à l'Électricité de France, créée à l'occasion de la nationalisation. Ce fut pour les responsables locaux l'apparition d'un nouvel interlocuteur. Cet interlocuteur était représenté auprès des populations par la REH Alpes I, Région d'Équipement Hydraulique. Domiciliée à Lyon, elle était chargée de l'instruction administrative de l'aménagement. Pour secondar cette structure au niveau local, l'entreprise installa un bureau à Bourg-Saint-Maurice qui devait s'occuper à la fois des rapports avec les entreprises de travaux publics et des relations avec la population. Chacune de ces structures fut dotée d'un service juridique, le responsable juridique du bureau de Bourg-Saint-Maurice se déplaçant chez les particuliers afin de négocier leur départ¹⁰.

Mais ceci n'impliqua pas de changement radical quant aux positions des responsables politiques locaux par rapport à l'aménagement ; on vit seulement une modulation des positions de chacun selon les dimensions de sa circonscription.

Ainsi, en 1946, la tendance remarquée dans la période précédente s'affirma. Désormais, l'aménagement du grand barrage de Tignes était considéré comme un mal nécessaire, d'utilité générale. Le conseil général affirma, dès 1946, en évoquant l'aménagement possible du barrage, sa volonté de respecter l'intérêt national et la prééminence de ce dernier sur les intérêts régionaux. Dans un rapport de la troisième commission du conseil général datant de mai 1946, il était reconnu que l'aménagement était d'une importance plus que régionale et qu'il paraissait « difficile à cette assemblée de s'élever contre la réalisation de tels tra-

vaux, étant donné leur importance nationale¹¹ ». Les représentants départementaux furent donc très tôt décidés à adopter une attitude prudente. Conscients de leurs responsabilités à l'égard de leurs électeurs, ils tenaient autant à défendre le sort des populations qui devaient être expropriées, qu'à ne pas représenter un obstacle absolu à l'aboutissement de ce projet d'intérêt national. Il eût été d'autant plus incohérent de s'opposer fermement à ce projet qu'il représentait également un intérêt pour le département du point de vue économique, que ce soit de façon directe (emplois sur les chantiers, travail pour les entreprises locales) ou indirecte (retombées économiques de la présence du chantier).

Bien évidemment, cette position n'était pas exactement celle des maires des communes directement concernées par le barrage, et en premier lieu celle du maire de Tignes. Ainsi, le 3 mai 1946, le préfet de Savoie fit un rapport au conseil général. Il rendait compte de deux lettres des maires de Tignes et de Val-d'Isère au sujet du barrage. Dans ces lettres, les deux représentants municipaux manifestaient leur opposition au projet. Leur argumentation était alors essentiellement basée sur la conséquence touristique de cet aménagement. A leurs yeux, une telle construction compromettrait fortement les chances de ces deux communes de se lancer dans un aménagement touristique de grande envergure : l'extension de la station de ski de Val-d'Isère et la mise en place de celle de Tignes et du Lac de Tignes.

Dès 1946, on put ainsi voir se côtoyer deux types d'argumentation. D'une part, il y avait la défense du passé avec la mise en avant de l'aspect agricole et rural de la commune de Tignes, la disparition d'une communauté montagnarde garante de valeurs ancestrales.

D'autre part, il y avait la défense du futur de la communauté, tourné vers le tourisme. Ce n'est que lorsqu'il s'agissait d'un interlocuteur institutionnel, que la seconde argumentation était utilisée. Cette différenciation est importante car elle souligne la difficulté qui est apparue, dès le début, pour les représentants des communautés concernées, à gérer à la fois la mutation obligée de ces communes qui ne pouvaient plus compter sur l'agriculture comme activité centrale, et l'angoisse des populations face à la disparition de leur village, symbole d'un temps « révolu ».

Mais, malgré ces oppositions, un décret du 10 mai 1946 déclarait d'utilité publique et urgents les travaux d'aménagement de la chute des Brévières sur l'Isère. Le 14 décembre de la même année avait lieu une réunion à Paris, au ministère de la Production industrielle au sujet de la construction du barrage de Tignes par l'EDF. La décision fut alors prise de créer une commission de conciliation afin d'étudier les problèmes posés par la reconstruction du village de Tignes et d'intervenir comme conciliatrice pour les échanges prévus de propriétés agricoles.

Des démarches furent donc engagées par l'EDF et par son autorité de tutelle dès la création de l'entreprise, afin de résoudre les problèmes inhérents à l'aménagement du barrage. Mais le choix des interlocuteurs locaux s'arrêtait parfois au niveau départemental. En effet, au cours de cette réunion du 14 décembre 1946, n'étaient présents que le président du conseil général de Savoie et différents fonctionnaires du département : aucun représentant de la commune de Tignes ne se trouvait là.

Or, il s'agissait de l'interlocuteur institutionnel le plus opposé à l'aménagement. Ce choix, qui pouvait s'expliquer

12 - Archives départementales de Savoie, Z 138, archives de la sous-préfecture d'Albertville, Information sur l'Entreprise industrielle.

13 - Beaucoup de Tignards qui migraient s'installaient à Paris et occupaient pour la plupart un emploi de commissionnaire à l'Hôtel Drouot.

par un besoin de la part de l'EDF de s'entourer des représentants les plus coopératifs, ne fit qu'affermir la position de la municipalité de Tignes au cours de cette période.

DÉBUT DU CONFLIT TIGNES-EDF

Mais, sur place, des conflits avaient déjà vu le jour depuis que l'Entreprise industrielle s'était installée au début des années quarante pour effectuer les premiers travaux qui devaient permettre l'aménagement du barrage. Au fil du temps, la menace de submersion du village s'était confirmée. Les rapports entre la population et l'entreprise, chargée par l'EDF des travaux, s'avèrent de plus en plus tendus. Dès le mois de mai 1946 eurent lieu des attentats à l'explosif qui détruisirent diverses installations. Au mois de juillet de la même année, l'inspecteur général de la sixième circonscription électrique se fit voler une serviette contenant les documents relatifs à la procédure d'expropriation au cours d'une réunion houleuse avec le préfet et les habitants de Tignes. Le 24 août 1947, eut lieu une manifestation à Tignes groupant environ 150 personnes, au cours de laquelle le maire, puis un Tignard parisien prirent la parole. Le directeur général des chantiers qui passait par là fut bousculé, sa voiture endommagée. Les ouvriers du chantier descendirent alors au village pour se livrer à des représailles. Ce conflit ne s'arrêta qu'avec l'intervention des gendarmes¹² et Klaine, responsable des chantiers pour l'Entreprise industrielle, porta plainte. Les trois personnes qu'il désigna comme étant celles l'ayant molesté étaient, d'après ses dires, des Parisiens, commissionnaires à l'Hôtel des Ventes et originaires de Tignes¹³.

Il apparaissait dès lors indispensable de trouver un moyen d'arrêter ces mouvements de violence spontanés. C'est ainsi que la commission de conciliation se mettait au travail dès le mois d'octobre 1947 en se réunissant pour la première fois le 24 octobre 1947.

Parallèlement, l'EDF continuait ses démarches et obtenait le 31 mars 1948 un arrêté préfectoral autorisant l'occupation temporaire de terrains situés sur la commune de Tignes. Ces terrains situés à la Chaudanne, hameau du village, allaient représenter un enjeu de taille et donner le coup d'envoi d'une nouvelle période, « la période procédurière ».

Dès le 10 mai 1948, les premiers incidents éclataient. Le géomètre de l'entreprise Billard fut menacé par les habitants de Tignes de coups de fusil s'il exécutait son travail sur ces terrains. Aussi, lorsque l'Entreprise industrielle profita de la nuit du 12 au 13 mai 1948 pour occuper les terrains de la Chaudanne, on assista à une levée de boucliers.

Ce n'est pas tant l'occupation de ces terrains qui fit réagir les habitants de Tignes que l'acte légal dont elle découlait. Durant les mois qui suivirent cette occupation, la commune de Tignes engagea une bataille juridique, soutenue dans ce sens par les Tignards parisiens, visant à annuler les décrets autorisant les différents travaux engagés ou à engager par l'EDF. Pourquoi cette bataille juridique ? Sans doute à cause des erreurs commises par l'entreprise sur le plan légal. Le décret du 10 mai 1946 déclarant d'utilité publique et d'urgence les travaux de la chute découlait de l'application du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires. Or, ce décret était contestable puisqu'il était intervenu pos-

térieurement à la date légale de la cessation des hostilités.

Persuadés de détenir le moyen de faire reculer l'entreprise, la commune de Tignes et 122 de ses habitants décidèrent d'assigner M. le préfet de la Savoie représentant de l'État, l'EDF, l'Entreprise industrielle et les établissements Billard (autre entreprise chargée des travaux) devant le tribunal civil de Moutiers, juge des référés pour faire ordonner la suspension des travaux, l'interdiction d'occuper des terrains, l'expulsion de l'administration et de tous les entrepreneurs. Ce fut chose faite le 18 juin 1948, après avoir au préalable désigné par délibération du Conseil municipal du 3 juin 1948 deux avocats pour la défense de Tignes. Une bataille juridique était ainsi engagée. Mais cette affaire, renvoyée devant le Conseil d'État, devait traîner en longueur. Soucieux de défendre les intérêts de la commune au cas où cette bataille ne serait pas gagnée, le Conseil municipal décida d'adopter le principe de la conciliation avec l'EDF¹⁴.

C'est ainsi qu'à la date du 16 janvier 1949, la commune de Tignes choisit deux experts chargés de défendre les intérêts de la commune et des habitants de Tignes qui le désireraient dans les négociations à engager avec l'EDF. Il s'agissait de MM. Gex et David, respectivement inspecteur général des Ponts et chaussées de la II^e circonscription régionale de Chambéry et ingénieur en chef du Génie rural à Grenoble.

DISSENSIONS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ TIGNARDE

Mais ce n'était pas là les seuls problèmes rencontrés par l'EDF. Au cours de l'année 1949, l'entreprise dut ainsi faire face à des obstacles sur tous les

fronts. Tout d'abord, une grève se déclencha le 18 mai 1949 à l'Entreprise industrielle au hameau des Brévières. Elle prit de l'ampleur et nécessita de larges négociations pour aboutir le 21 juin 1949 à un accord entre l'EDF, l'EI et les délégués des grévistes sous la présidence de M. Bourgin, inspecteur général de la sixième circonscription électrique.

Cependant, la plus grande difficulté résultait des tensions existant au sein de la communauté tignarde. La municipalité en place au début de l'année 1949 semblait être parvenue à allier de la façon la plus harmonieuse possible la défense des intérêts de la commune et l'acceptation de ce qui semblait inéluctable, l'aménagement du barrage de Tignes.

Pourtant, les moyens de pression mis en place par la municipalité d'alors étaient parfois réduits à néant par les Tignards parisiens qui avaient opté pour une démarche « jusqu'au boutiste » et procédurière. Ainsi, lorsque la municipalité de Tignes, mécontente de n'avoir pas obtenu ce qu'elle désirait, ne parvint pas à dépasser les dissentiments qui la traversait, elle décida de demander sa dissolution. Pourtant, trois des conseillers municipaux décidèrent de ne pas démissionner. Si l'on en croit les archives, cette attitude leur était dictée par Paris, et il y avait peu de chances qu'ils « osent aller à l'encontre des conseils des parisiens¹⁵ ». Cette première crise communale trouva son dénouement le 31 juillet 1949 avec la victoire aux élections de l'ancienne municipalité.

Mais avec les erreurs juridiques commises par l'EDF, une partie de la population se remit à douter et à espérer un possible abandon du projet de

14 - Délibération du conseil municipal, octobre 1948.

15 - Archives départementales de Savoie, Archives du cabinet du préfet, CAB 69 n° 60.

16 - Archives départementales de Savoie, Chute des Brévières - concession, S 115.

grand barrage. En effet, le 20 janvier 1950 intervint un arrêt du Conseil d'État annulant les deux décrets du 10 mai 1946 et du 28 février 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux d'aménagement de la chute des Brévières puis autorisant l'expropriation de parcelles nécessaires sur le territoire de la commune de Tignes.

Dès le 23 janvier 1950, le maire de Tignes se pourvoyait en référé devant le tribunal de la Seine pour obtenir l'arrêt des travaux entrepris sous le couvert du décret annulé. Mais les espoirs furent de courte durée puisque parut, le 9 février 1950, un décret déclarant d'utilité publique l'aménagement du barrage de Tignes qui régularisait ainsi une situation de fait.

Quoiqu'il en soit, la municipalité de Tignes avait poursuivi parallèlement ses démarches de « conciliation ». Courant mars 1950, le conseil municipal constitua un programme de base afin d'entreprendre des discussions avec l'EDF, programme adopté par la population au cours d'un référendum¹⁶. Le maire prit également contact avec la communauté tignarde parisienne de façon à pouvoir toujours présenter un front uni face à l'Électricité de France. Mais plus le temps passait et plus il apparaissait difficile de mettre en place une défense unie. A Tignes, le maire et une majorité des conseillers municipaux souhaitaient mener de front les négociations avec l'entreprise expropriante et la bataille juridique sur laquelle se « focalisait » le groupe formé par les Tignards parisiens.

Mais le poids des Tignards parisiens tendait à s'affirmer. En juin 1950, eut lieu une première enquête parcellaire. Sur toutes les participations à cette enquête, il fut possible de remarquer que trois lettres types avaient été rédigées. Le texte

de deux de ces lettres était à dominante juridique et, en toute vraisemblance, ne pouvait provenir que d'hommes de lois. Ainsi, un petit groupe de personnes s'était apparemment saisi de ce mode d'expression pour tronquer l'enquête et bloquer le système de consultation directe. Une seconde enquête fut donc lancée du 28 août au 4 septembre 1950, mais le résultat obtenu restait très proche de celui de la précédente. On voyait se dessiner grossièrement deux réseaux, un local et un parisien, en concurrence, ce qui bien évidemment ne facilitait pas la tâche des différents partenaires institutionnels, de la mairie de Tignes à l'EDF, en passant par la préfecture.

La situation de l'entreprise était d'autant plus périlleuse que cette dernière dut faire face, en octobre 1950, à des incidents sur le chantier entre des habitants de Tignes et l'Entreprise industrielle au sujet de la déviation d'un chemin considéré comme impraticable l'hiver par les habitants.

Dans un souci d'apaisement, l'EDF reçut l'ordre de la sixième circonscription électrique de surseoir momentanément aux formalités d'expropriation, ce qui fut chose faite au début du mois de novembre 1950.

Au même moment, une commission interministérielle présidée par M. Duleury fut constituée ; sa première réunion eut lieu le 13 décembre 1950. Le travail de cette commission aboutit, au mois de juillet 1951, à des propositions d'indemnisation dont le montant s'élevait globalement à 900 millions de francs.

Le 19 août 1951, le maire et son conseil municipal décidaient de faire une réunion publique afin de consulter les habitants sur la situation et les propositions faites en juillet. Mais, au cours de cette réunion, on assista à l'intervention de Tignards parisiens, en vacances dans

le village, critiquant vivement la position du maire. Étant donnée la situation, le maire, ainsi que huit de ses conseillers, démissionnèrent le 16 septembre 1951, ouvrant une seconde crise municipale en l'espace de deux ans.

De nouvelles élections furent donc prévues. Deux listes se constituèrent pour le premier tour fixé au 16 décembre de la même année. La première était composée de résistants aux barrages, Tignards de Paris et essentiellement habitants du chef-lieu concernés directement par les expropriations. La seconde, la « Liste démocratique du Grand Tignes », était quant à elle patronnée par le PCF et composée de sympathisants du parti et d'habitants autres que ceux du chef-lieu.

Pour le deuxième tour de ces élections qui eut lieu le 24 décembre 1951, une grève des électeurs fut lancée, ce qui bloqua le processus de constitution d'une nouvelle municipalité.

RÈGLEMENT DU CONFLIT

Apparemment exaspérée par toutes ces entraves mises au bon déroulement de l'aménagement et surtout à la procédure d'expropriation, l'EDF décida de frapper un grand coup. Par l'intermédiaire d'un de ses agents des bureaux de Bourg-Saint-Maurice, elle fit inscrire, en bloc, sur les listes électorales de Tignes ses agents domiciliés sur la commune. La commission administrative provisoire, qui avait été constituée pour pallier l'absence de municipalité et était composée de l'ancien maire et d'un délégué de l'administration, refusa de les y inscrire. S'en suivit une bataille juridique qui donna gain de cause à l'entreprise et permit donc à un nombre non négligeable de ses agents présents au village de participer aux élections municipales.

Dans la même volonté d'accélérer le règlement du conflit, il fut décidé que par mesure de sécurité, la population devrait être évacuée avant le 10 mars ; il fut également décidé que le transfert provisoire du chef-lieu au hameau des Brévières, ainsi que le transfert du cimetière aux Boisses, devraient se faire sans tarder, étant entendu que les frais entraînés par ces deux opérations seraient à la charge de l'EDF.

Malgré les difficultés rencontrées, tant au sujet du transfert des corps qu'au sujet du déplacement des archives municipales¹⁷, ces opérations purent être menées au début du mois de mars 1952. Dans le même temps, de nouvelles élections municipales eurent lieu les 9 et 16 mars 1952. Le maire sortant avait décidé de ne pas se représenter. Le nouveau conseil municipal issu de ce suffrage élit comme maire Michel Barrault. Industriel lyonnais, il était connu à Tignes depuis de longues années. Il avait en effet passé son enfance à Tignes, puis y revenait chaque année pour ses vacances. A la tête des « jusqu'aux boutistes », c'était pourtant lui qui dut mettre fin au conflit avec l'EDF en signant, au nom de la commune de Tignes, l'accord sur les indemnités d'expropriation-évacuation personnelle le 17 mars 1952.

C'est au cours de ce mois de mars 1952 que l'on vit se développer une importante campagne de presse. Les organes les plus divers, nationaux et régionaux, publièrent des articles, tinrent des chroniques sur les derniers jours du vieux Tignes. Tous se concentraient sur le sort de la population obligée de quitter le village.

Pourtant, la lutte était finie. Le 31 mars 1952, l'évacuation était terminée, la mise en eau débutait. En avril de la même année, le conseil municipal

17 - C'est ainsi que le *Dauphiné Libéré* du 7 mars 1952 titrait « Les Tignards s'opposent vigoureusement au retrait de leurs archives municipales ».

donnait un avis favorable pour le transfert du chef-lieu du hameau de Tignes au hameau des Boisses, transfert effectif en août.

Le 4 juillet 1953 eut lieu l'inauguration officielle des ouvrages de Tignes par le président de la République Vincent Auriol. Enfin, le 22 octobre 1955 intervenait l'accord entre la commune de Tignes et l'EDF qui fixait les modalités des rapports qu'ils entretiendraient dans les années à venir.

C'est ainsi que s'achevait, en 1955, une affaire qui avait vu le jour au début du siècle, avec la volonté de l'administration centrale de repérer les chutes aménageables des massifs montagneux français.

Cet aménagement devait marquer l'histoire de l'Électricité de France. Il s'agit en effet d'un épisode important dans la vie de cette entreprise, du premier cas de relations difficiles avec des instances locales. Pourquoi de telles difficultés ? Sans doute parce que les responsables de l'entreprise ne s'attendaient pas à une telle levée de boucliers et ne la comprenaient pas. Pour eux, c'était l'intérêt national qui primait. Ils eurent donc beaucoup de mal à accepter les oppositions de la communauté tignarde. Leur formation antérieure a certainement joué un rôle non négligeable dans cet épisode de l'histoire de l'entreprise. Les responsables de l'équipement étaient en effet, pour la majorité d'entre eux, des X-Ponts et avaient le plus souvent fait leurs premières armes dans le corps des Ponts et chaussées. C'est au sein de ces services qu'ils avaient acquis l'expérience des rapports avec les élus locaux, sans jamais avoir besoin de passer par les particuliers. Or, les conséquences mêmes de l'aménagement de la retenue de

Tignes nécessitaient des contacts avec les particuliers et la prise en compte de leurs réclamations.

Mais la difficulté n'était pas seulement venue de l'entreprise, elle provenait également de la situation dans laquelle se trouvait la communauté tignarde au moment des travaux. En effet, l'EDF dut faire face à une commune en pleine mutation. La structure socio-économique qui avait permis à ce village de se maintenir devenait caduque. Il ne lui était plus possible de concentrer toutes ses forces sur le secteur agricole. Jusque-là, cette communauté avait trouvé une solution dans la pratique d'une migration urbaine à dominante parisienne avec des emplois dans le tertiaire. Seulement, en ce milieu de XX^e siècle, il apparaissait possible de trouver de nouveaux débouchés sur place, et cela toujours dans le secteur tertiaire, avec la mise en place de stations de ski comme cela avait été le cas pour Val d'Isère, commune voisine. C'est donc à une communauté en pleine mutation que s'adressait l'EDF, communauté, de plus, qui n'était pas coutumière de la culture industrielle, que ce soit pour les habitants de Tignes (pas de Tignards embauchés dans les usines de la vallée) ou les migrants originaires de la commune (travail dans le tertiaire) ; et donc peu réceptive au discours sur la modernisation, l'industrialisation nécessaire de la France.

Les éléments de réponse proposés ici constituent le premier pas vers une tentative de compréhension de ce genre d'événement. Pour qu'ils soient validés, il faudra bien évidemment les vérifier à travers l'analyse d'autres aménagements du même « modèle ». Ce travail est actuellement en cours par le biais d'une étude comparative. C'est ainsi qu'une analyse

du même type est effectuée sur l'aménagement du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, installation revêtant des aspects similaires puisqu'elle a nécessité également l'expropriation d'une partie importante du village de Savines. Ce n'est que lorsque cette comparaison sera achevée que l'on pourra voir se dessiner les grandes lignes de la politique de l'EDF à l'égard des populations expropriées, son évolution sur une période d'environ quinze ans (1946-1960), ainsi que les types de réactions des communautés touchées par ces bouleversements¹⁸.

18 - Ces recherches s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'une thèse, « Deux micro-sociétés face à la modernité : l'aménagement des barrages de Tignes et de Serre-Ponçon ».